

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article1110>



Revalorisation du SMIC à compter du 1er juin 2026

- Sur le web - Flux rss en copie -



Publication date: vendredi 5 juin 2026

Copyright © cabinet rpv conseil

- Tous droits réservés

Le SMIC a été revalorisé de 2,41% à compter du 1er juin 2026, du fait notamment de la forte hausse des prix de l'énergie, ce qui porte son montant horaire à 12,31 euros. L'effet sur les réductions des taux de cotisations patronales d'assurance maladie et d'allocations familiales et les évolutions réglementaires prévues de la réduction générale dégressive unique sont abordés dans la suite de ce communiqué.